

Reçu le 25/11/2018

Nicolas QUILCAILLE et Karine JEANNE

20 rue Bourlago

22590 PORDIC

Pordic, le 25 novembre 2018

A l'attention du président de la commission d'enquête publique

Objet : aménagement de la rue Bourlago sur sa section entre la rue Jean Moulin et la rue Pasteur

Monsieur le président commission d'enquête publique,

Une pétition avait été déposée en mairie en novembre 2017 pour la mise en sens unique de la rue Bourlago sur sa section entre la rue Jean Moulin et la rue Pasteur. Nous sommes déçus que cette solution proposée par une grande partie des riverains du quartier n'ait pas été retenue à ce jour. Elle permettait une meilleure distribution de la circulation à l'échelle du quartier, apportant une sécurisation de la voie pour les usagers (véhicules, vélos, piétons) mais aussi pour les riverains (entrées et sorties de propriétés).

La mise en place récente d'un stop au bout de la rue Jean Moulin est une première étape, elle ralentit la vitesse des véhicules et sécurise davantage les entrées et sorties de véhicules de nos propriétés. Toutefois, cette solution ne répondra pas à la problématique de circulation si le clos Pasteur est créé. En effet, nous pouvons nous attendre à une très forte augmentation de la circulation. 150 logements sont envisagés, soit en moyenne 2 véhicules par logement. En comptant un passage le matin, un le soir, cela représente en moyenne 600 passages de plus par rapport à aujourd'hui sur cette section de voie. Aux heures de pointe, rentrer et sortir de nos propriétés serait vraiment dangereux. L'élargissement de la voie risquerait d'être contre-productif dans le sens où les véhicules auraient tendance à accélérer plutôt que de ralentir.

Par ailleurs, dans la réflexion à mener dans le cadre de l'aménagement de cette portion de voie, il nous paraît important d'inclure dans le projet un éclairage de la voie, l'enfouissement des câbles EDF, des aires de stationnement en amont et en aval de cette section de voie soit rue Jean Moulin et rue Pasteur.

De manière plus générale, sur l'ensemble des projets d'aménagement de la commune, nous souhaitons que soit intégré systématiquement dans les réflexions le partage des voies de circulation Piétons, Vélos et Véhicules. Très récemment, la rue de la Toise a été réaménagée. Très peu d'espaces sont dédiés au stationnement du fait de très hauts trottoirs alors que sur une grande partie de la rue, c'était tout à fait possible. Cet aménagement ne prend pas du tout en compte la circulation des vélos alors que cette rue est un axe important pour aller au bourg de Tréméloir.

Avec nos remerciements, je vous prie de trouver ici, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments distingués.

Nicolas QUILCAILLE et Karine JEANNE